



RÉGION NORMANDIE



ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS, ENQUÊTE DÉPLACEMENTS VILLE MOYENNE

Quel est l'objectif :

- Recueillir les pratiques de mobilité des habitants sur les grandes aires urbaines normandes,
- Fournir aux autorités organisatrices des transports les éléments pour décider des modifications à apporter aux transports collectifs et aux infrastructures de transport,
- Constituer une base régionale pour être en mesure de coordonner les politiques de mobilité durable à l'échelle régionale tel que le prévoit le Schéma Régional de l'Intermodalité des transports publics,
- Disposer de données pour étudier l'accessibilité aux infrastructures nationales de transport.

Qui sont les bénéficiaires :

- Métropole,
- Communauté Urbaine,
- Pôle métropolitain,
- Communauté d'agglomération ou autre structure supra communale supérieures à 100 000 hab.,
- Villes moyennes normandes et leurs EPCI (Avranches, Falaise, Coutances, Bernay, Gisors, Bolbec, Yvetot, Val-de-Reuil, Granville, Bayeux, Argentan, Flers, Vire Normandie, Louviers, Fécamp, Saint-Lô, Lisieux, Vernon, Alençon, Dieppe, Evreux, Cherbourg en Cotentin),
- Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
- Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'Economies Mixtes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Caractéristiques de l'aide :

Modalités d'intervention :

- Subvention régionale de 30% du coût TTC de l'opération, portée à 40% pour les EPCI des villes moyennes
- Montant de la dépense subventionnable plafonné à 500 000 € TTC
- Une seule aide par bénéficiaire par période de 8 ans
- Le financement régional répond aux obligations édictées dans le règlement budgétaire et financier adopté par l'assemblée régionale

Conditions d'éligibilité :

- Respect de la méthode standardisée nationale permettant de garantir la bonne représentativité statistique de l'enquête,
- Prise en considération du mode ferroviaire et du transport routier interurbain dans les questionnaires,
- Périodicité de l'enquête supérieure ou égale à 8 ans,
- Mise à disposition de la Région des données d'enquêtes et de leur analyse,
- Cohérence de l'enquête avec celles menées sur les territoires adjacents pour disposer, après redressement et récolement, d'une base de données agglomérée permettant d'établir un large diagnostic territorial.

Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur

Modalités d'instruction et d'attribution :

Documents à fournir :

- une note descriptive du projet, de l'opération, intégrant notamment la prise en compte des principes du développement durable,
- le programme annuel d'activités prévisionnel pour les subventions globales d'exploitation,
- dans le cas d'une collectivité, la délibération afférente au projet autorisant la demande de subvention,
- le budget prévisionnel du projet ou de l'exercice subventionné (fonctionnement),
- le plan de financement détaillé de l'opération (incluant la subvention demandée à la Région et les éventuelles autres recettes) accompagné d'un échéancier prévisionnel de réalisation, et de devis le cas échéant (investissement),
- une attestation justifiant le régime de TVA auquel est soumis le demandeur,
- un relevé d'identité bancaire (R.I.B),
- les derniers comptes clôturés certifiés (s'ils n'ont pas déjà été transmis à la Région),

La liste complète des pièces à fournir pour instruction est consultable dans les différents documents internes de la Région et sur le site www.normandie.fr

En savoir plus :

Décisions fondatrices :

- Assemblée plénière du 6 février 2017
- Commission permanente du 29 janvier 2018
- Commission permanente du 23 avril 2018

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Service Offre de Mobilité et Intermodalité
02.35.52.56.06 (secrétariat)

- [Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité](#)
- [Enquête Ménages Déplacements, Enquête Déplacements Ville Moyenne](#)
- [Plans de Déplacements Urbains et Schémas locaux de Déplacements](#)
- [Transport en commun en site propre : favoriser l'intermodalité aux points d'arrêts](#)